

C

S

N

Nouvelle-Calédonie

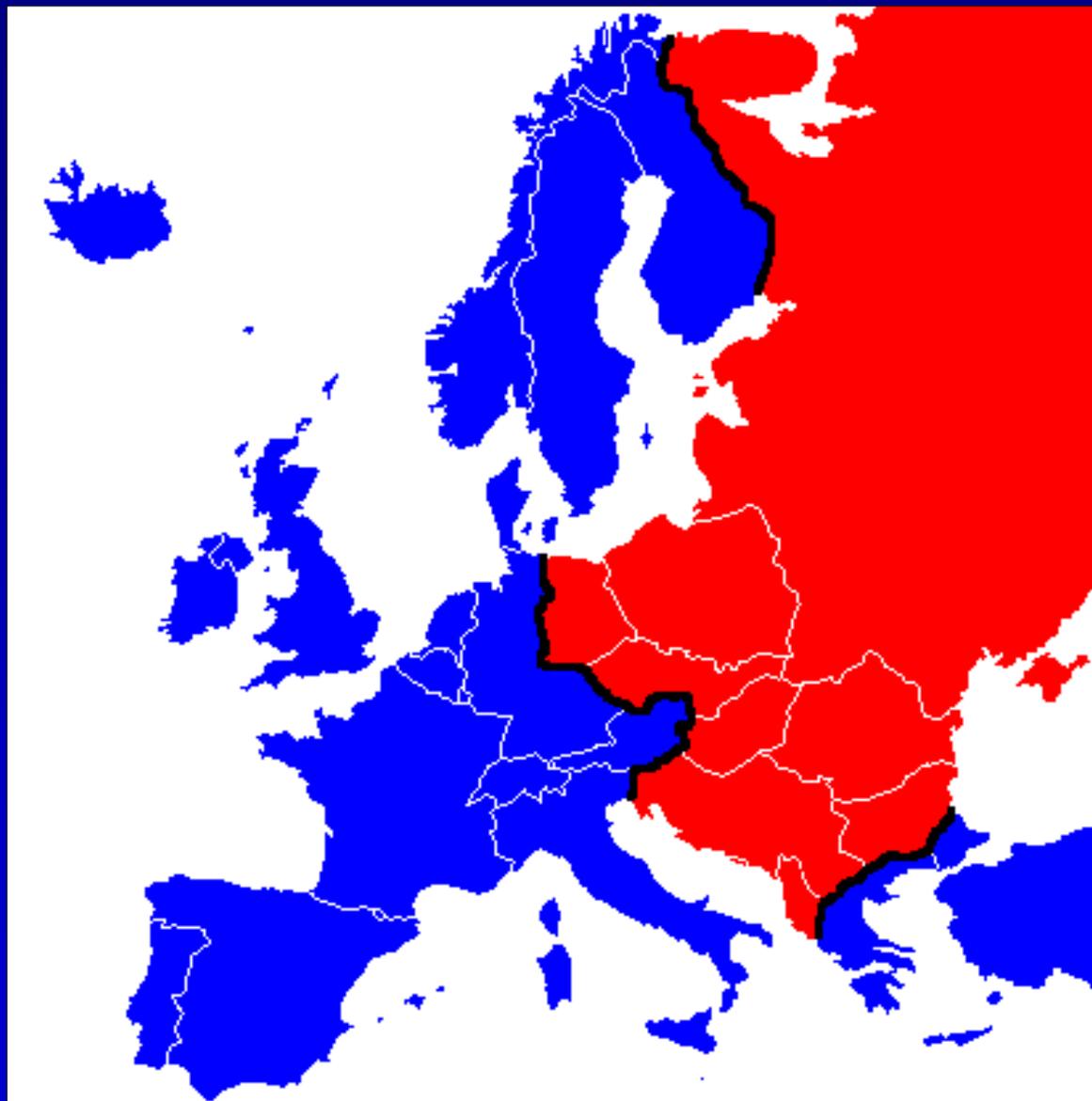




*« Pour que ça tourne bien, il faut que ce soit carré »*



# Un monde bipolaire



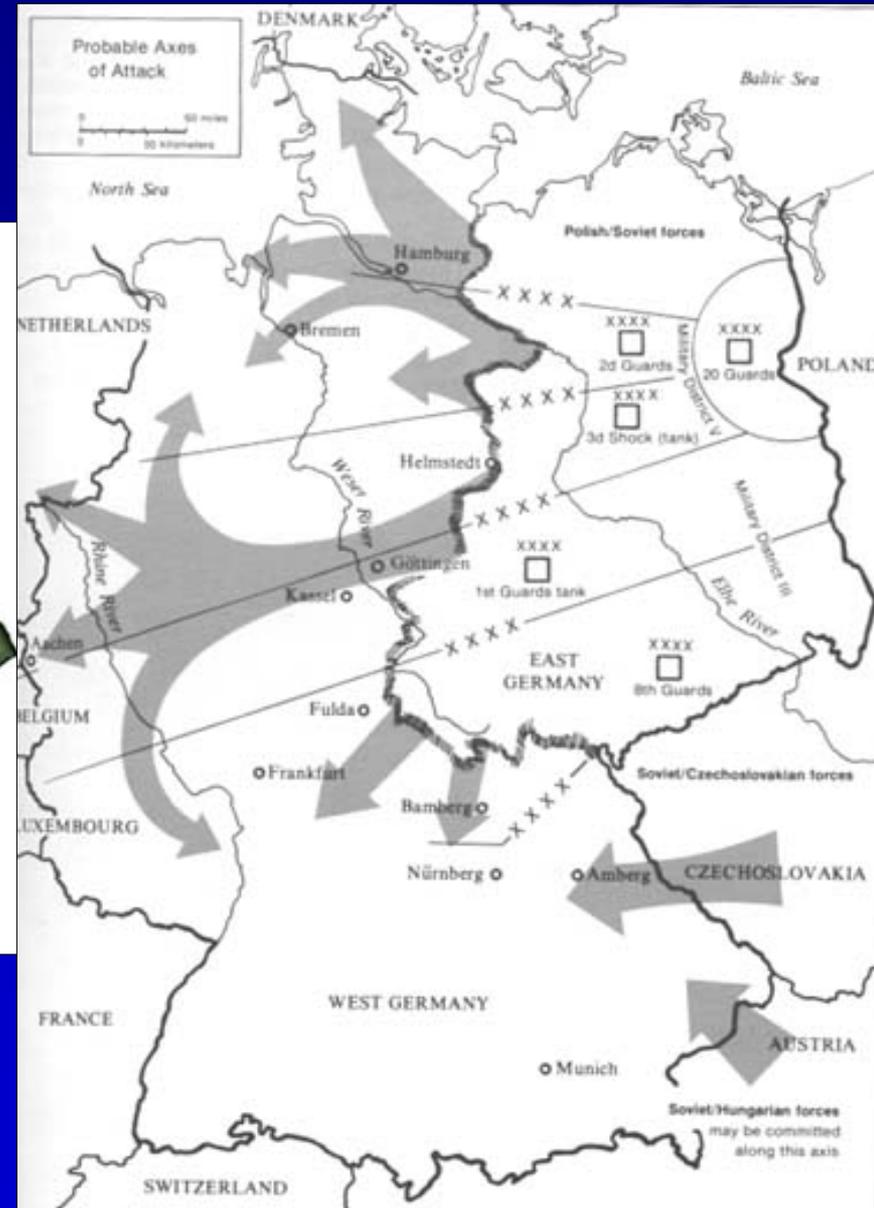


# Un ennemi potentiel clairement identifié





# Une planification détaillée donc.... « carrée » !





# 1989 : chute du mur de Berlin



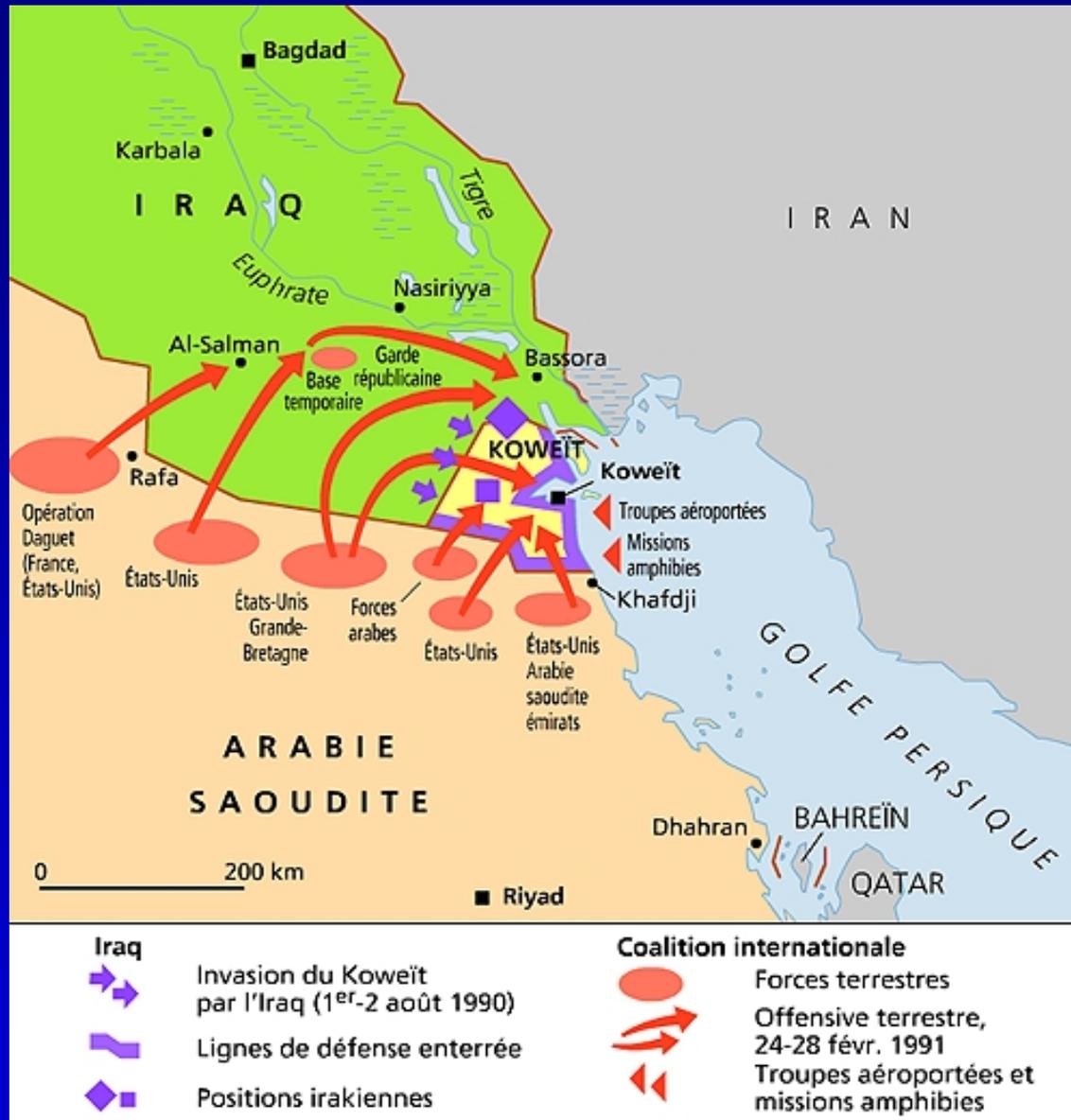


# 1989 : chute du mur de Berlin





# 1991 : guerre du Golfe





# Guerre du Golfe : une prise de conscience





## Un changement de donne : vers quelle armée ?



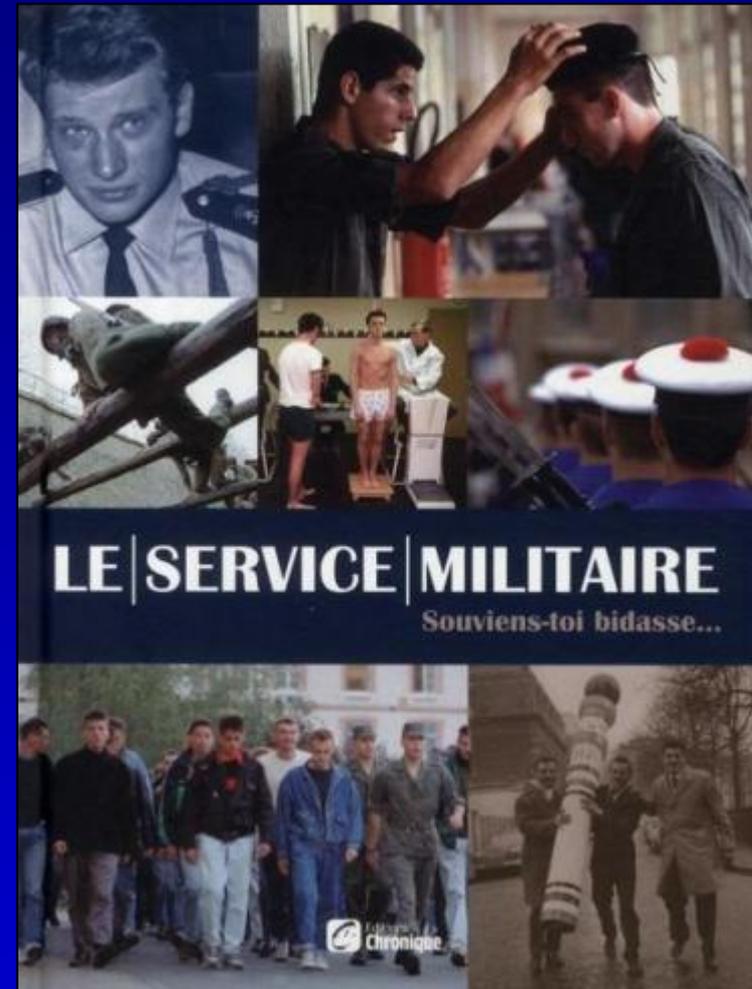
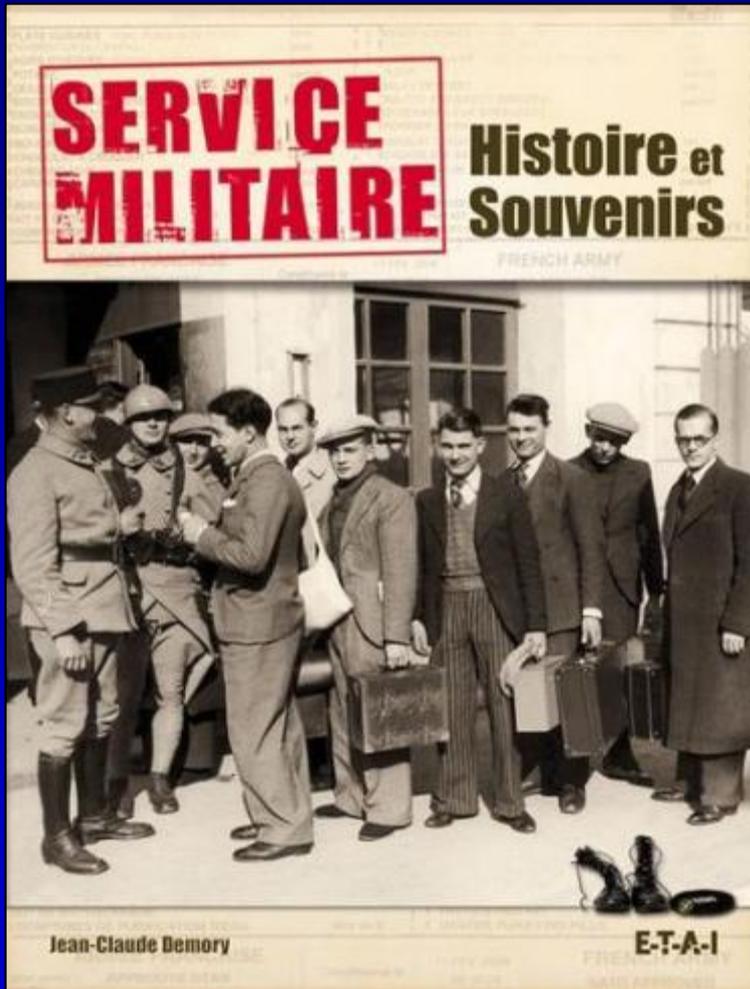
La conception de la défense doit évoluer.

La menace a changé de nature : moins de risques d'agression militaire directe.

Les armées n'ont plus besoin d'un grand nombre de combattants.



# La fin d'un mythe républicain



**1996 : annonce de la suspension du service national**



# La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997

(loi portant réforme du service national)

## Article L. 111

« Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du **service national universel** »

## Article L. 111

« Le **service national universel** comprend des obligations : **le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux.**

Il comporte aussi des volontariats.

**L'appel de préparation à la défense a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.**

**L'appel sous les drapeaux permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la Nation. »**

## Article L. 112

« **L'appel sous les drapeaux est suspendu pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 et ceux qui sont rattachés aux mêmes classes de recensement.**

**Il est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent. »**



# La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997

(loi portant réforme du service national)

## **Article L. 114**

« **L'enseignement de défense** est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit :

Art. L. 312-12 – Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré.

**Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »**



# La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997

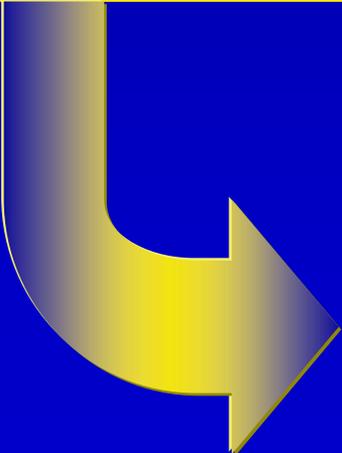
(loi portant réforme du service national)

## **Article L. 114**

« **L'enseignement de défense** est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit :

Art. L. 312-12 – Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un **enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré.**

**Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »**



## **LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ**



# Le parcours de citoyenneté

LE PARCOURS  
DE  
CITOYENNETE



**3 ETAPES  
OBLIGATOIRES**



# Les étapes du parcours de citoyenneté

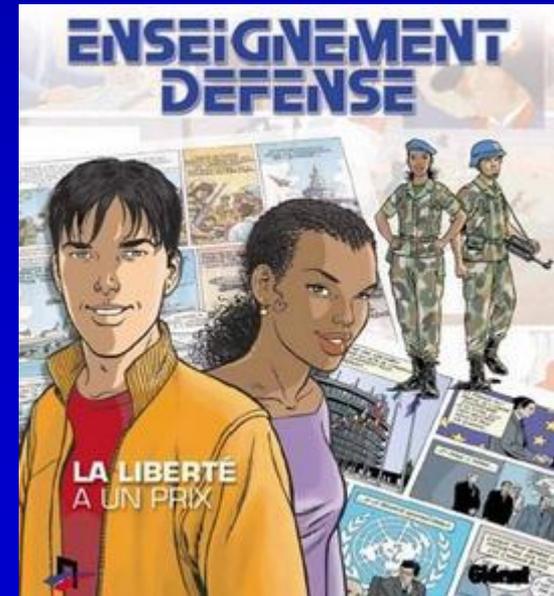
# 1

## L'enseignement de défense

Classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup>

**Objectif :**

*« renforcer le lien armées-Nation  
tout en sensibilisant la jeunesse à  
son devoir de défense. »*





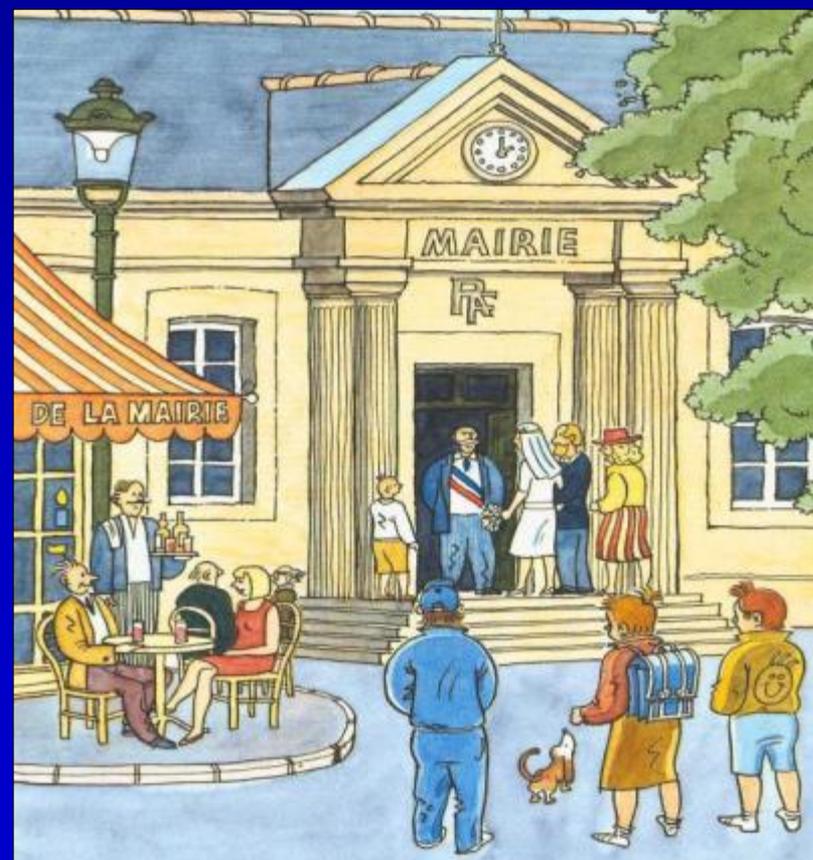
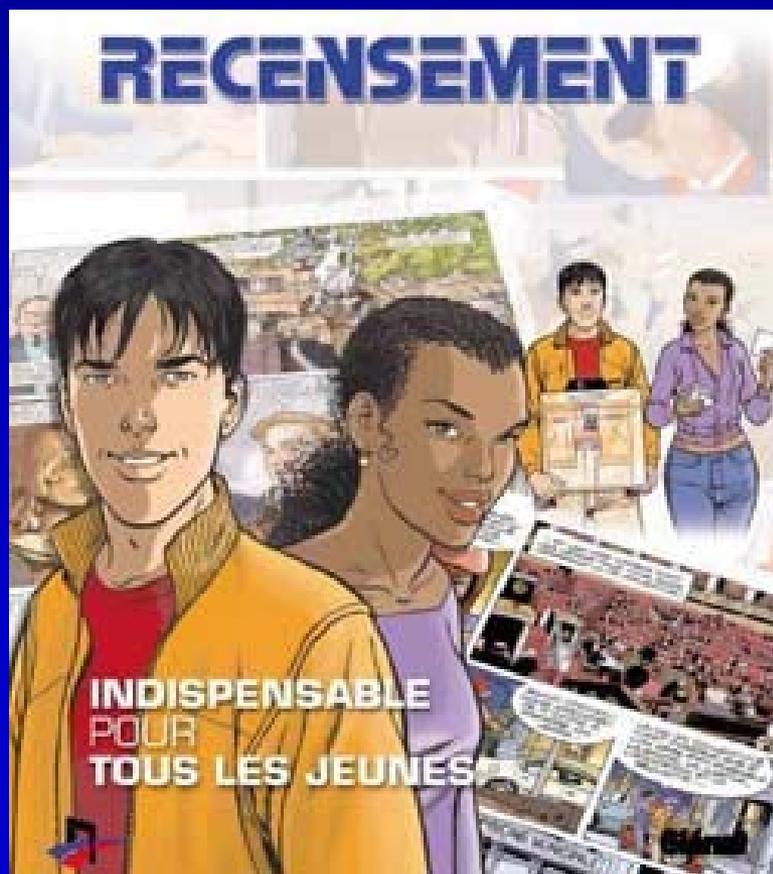
# Les étapes du parcours de citoyenneté

# 2

## Le recensement

**16 ans**

*article L.113-3*





## Les étapes du parcours de citoyenneté

# 3

## La journée de défense et de citoyenneté (ex-JAPD)



Article 114-2

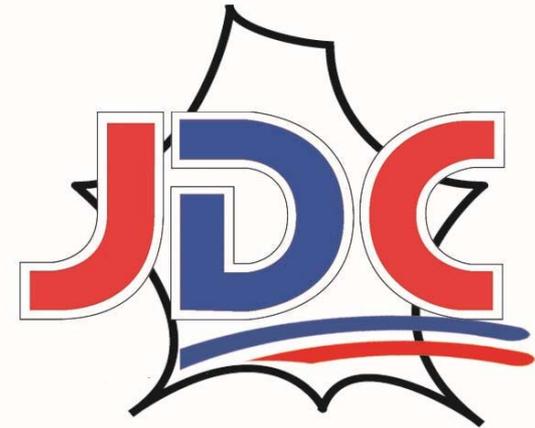
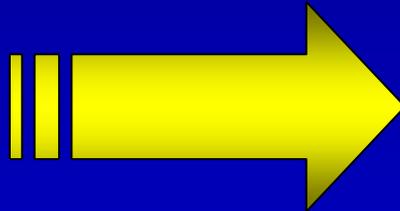
*« En complément de cet enseignement, est organisé pour tous les Français l'appel de préparation à la défense auquel ils sont tenus de participer... »*



# Journée défense et citoyenneté

Mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie : à compter de juin 2011

~~JAPD~~



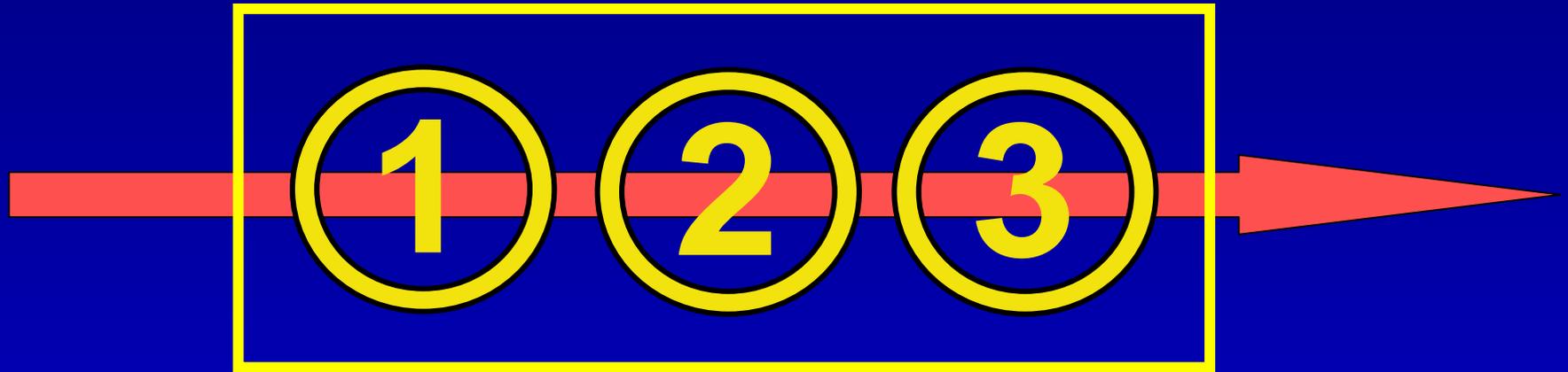
Changement d'appellation : août 2010

Formation des animateurs en Nouvelle-Calédonie : mai 2011



3 étapes = 3 ministères impliqués

## Complémentarité des acteurs



**1. Enseignement  
de défense**

**Min. Education nationale**

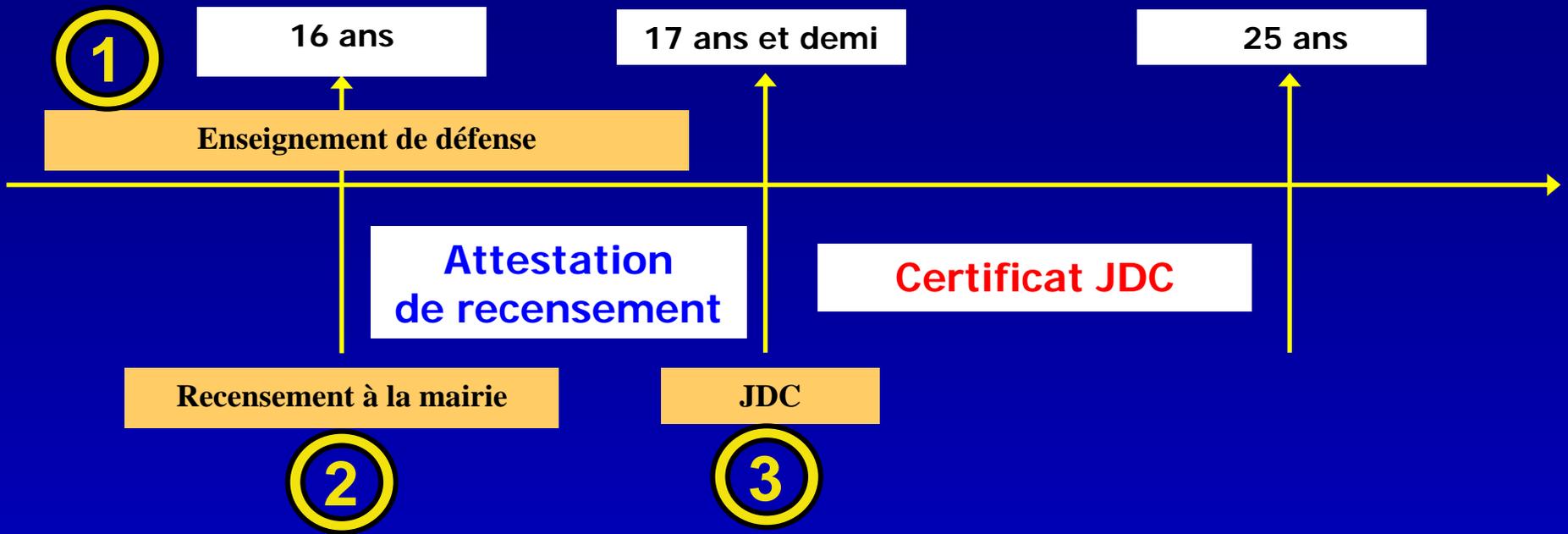
**3. Journée de défense  
et de citoyenneté**

**Min. Défense**

**2. Recensement**  
**Min. Intérieur**



# Le parcours du jeune citoyen



L'attestation de recensement est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tous les examens et concours jusqu'à l'obtention du certificat JDC.

Le certificat remis à la fin de la JDC remplace l'attestation de recensement.

L'attestation de recensement puis le certificat JDC sont obligatoires pour toute inscription aux examens (DNB, CAP, BEP, BAC, BAC PRO...) permis et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (OPT, armée, police, douanes...).





## JDC : esprit et objectifs

# Le rendez-vous des jeunes avec la Défense UNE JOURNEE : UNE IMPRESSION pour UNE VIE

### ESPRIT

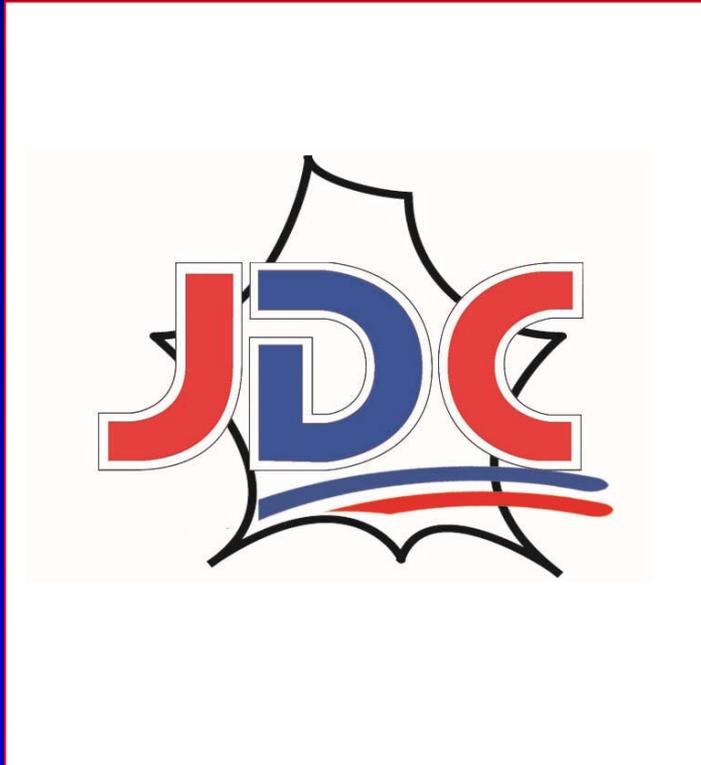
- ➔ conforter l'esprit de défense
- ➔ promouvoir le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et européenne
- ➔ maintenir un lien privilégié entre l'Armée et la jeunesse

### OBJECTIFS

- sensibiliser à la citoyenneté et au devoir de mémoire
- informer sur les enjeux de la défense et son évolution
- faire prendre conscience aux jeunes de leurs responsabilités
- présenter les métiers civils et militaires de la Défense
- orienter les jeunes en difficulté vers les missions d'insertion
- participer à la lutte contre l'exclusion en partenariat avec l'Education nationale par la détection de l'illettrisme (tests)



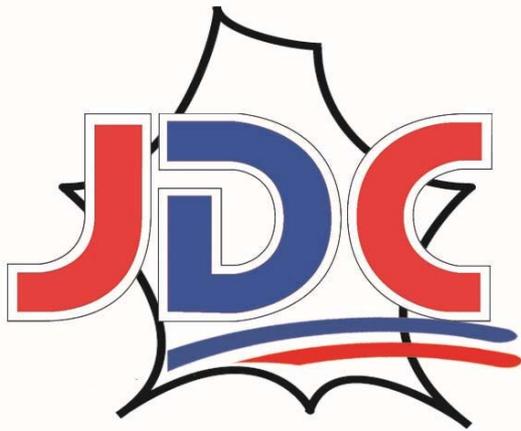
# JDC : quoi de neuf ?



- **Susciter l'intérêt des jeunes et favoriser les échanges : créer le dialogue**
- **Poursuivre l'effort en faveur des jeunes en difficulté et faciliter la transmission d'informations aux organismes d'aide**
- **Engager une nouvelle approche pédagogique pour établir des rapports différents avec les jeunes**



# JDC : quoi de neuf ?



- **Susciter l'intérêt des jeunes et favoriser les échanges : créer le dialogue**
- **Poursuivre l'effort en faveur des jeunes en difficulté et faciliter la transmission d'informations aux organismes d'aide**
- **Engager une nouvelle approche pédagogique pour établir des rapports différents avec les jeunes**

- ✓ Mise en œuvre de techniques d'animation interactives
- ✓ Utilisation d'outil multimédias plus souples pour susciter les échanges
- ✓ Le jeune devient un acteur



# Programme de la journée

*08 h00 à 08h30 : accueil*

- ▶ 08 h 30 - Formalités administratives
- ▶ 09 h 15 - **ANIMATION 1** : « *Vous êtes citoyens* »

..... *Pause*

- ▶ 10 h 00 - Tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française

- ▶ 10 h 30 - **ANIMATION 2** : « *Vous devez faire face à un monde instable* »  
(pause au cours du module)

Entretiens avec les jeunes en  
difficulté de lecture

*11 h 30 : déjeuner*

- ▶ 13 h 00 - Prestation (visite, témoignage, présentation de matériels...)
- ▶ 14 h 00 - **ANIMATION 3** : « *Vous avez un rôle à jouer* »

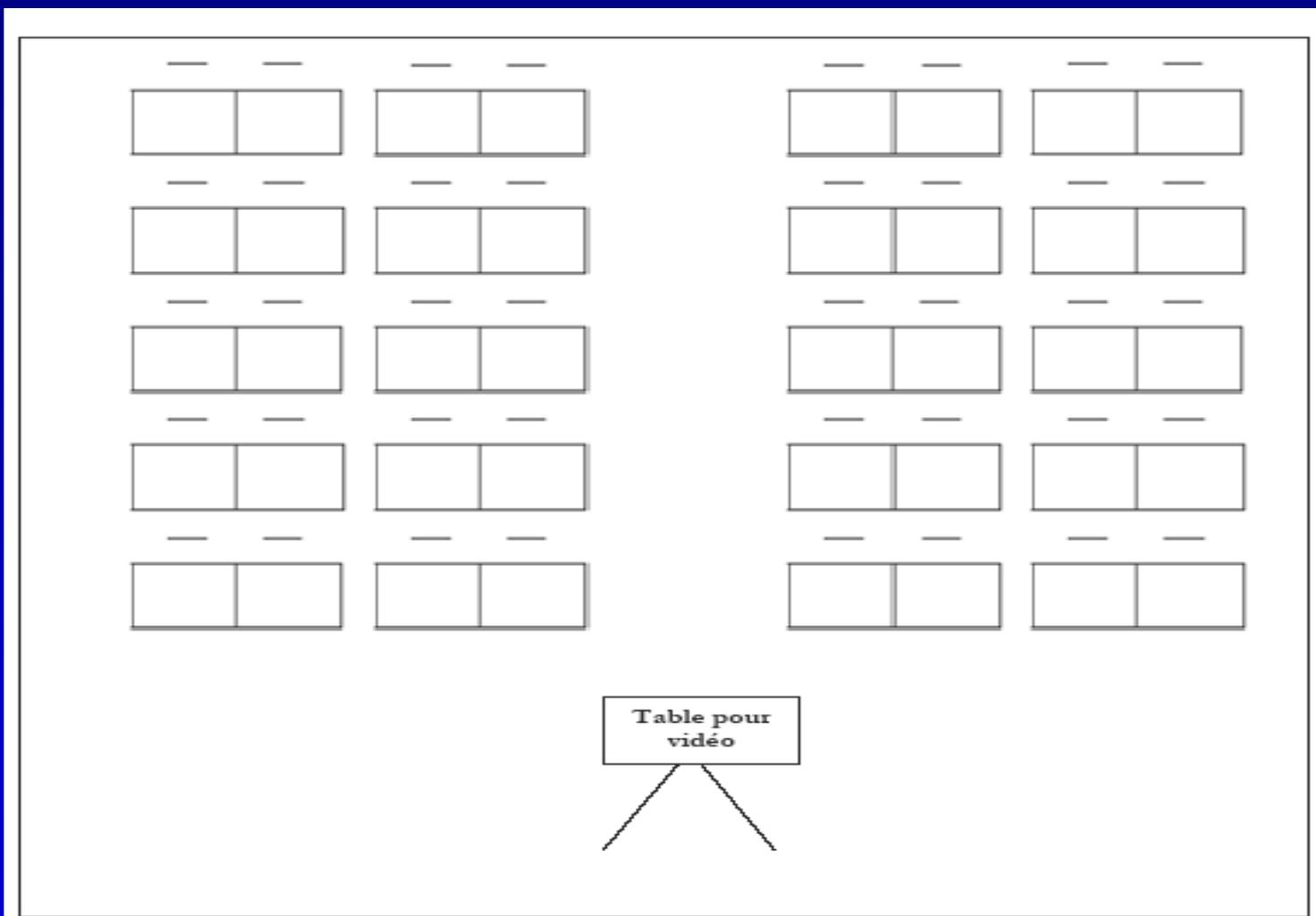
..... *Pause*

- ▶ 15 h 00 - Initiation à l'alerte et aux gestes de premiers secours (75')  
Animation, initiation et pause : ordre selon les contraintes locales
- ▶ 16 h 15 - Evaluation de la journée + Remise des certificats

*17 h 00 : fin*



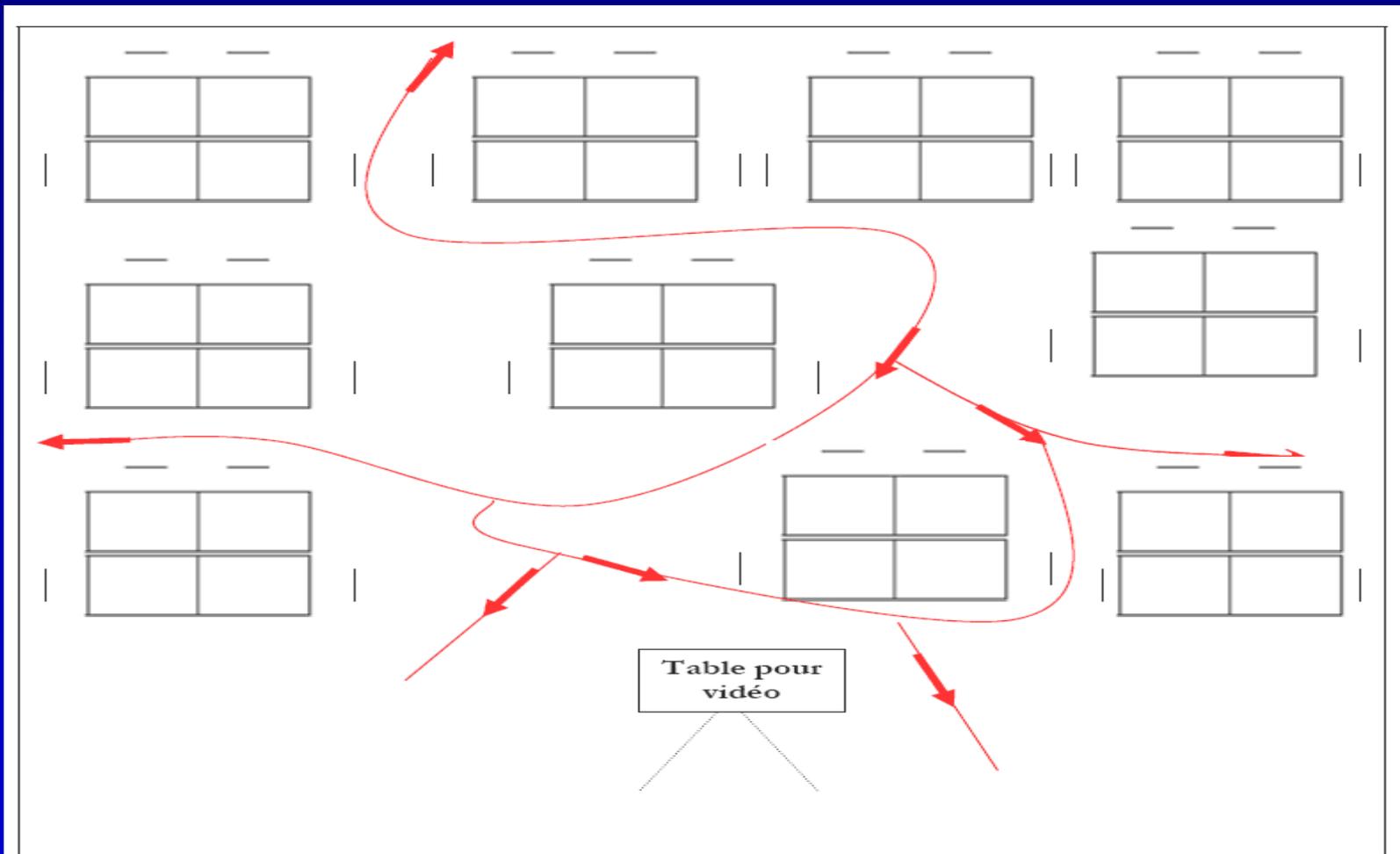
# JDC : configuration de la salle



**Configuration classique JAPD**



# JDC : configuration de la salle



**Configuration salle type JDC**



# JDC : des animations

## Techniques et outils pédagogiques

### **ANIMATION 1** « *Vous êtes citoyens* »

- en tant que citoyen, nous avons des droits et des devoirs
- nous sommes des citoyens responsables
- dimension collective de la citoyenneté

### **ANIMATION 2** « *Vous devez faire face à un monde instable* »

- la liberté de chacun de nous n'est jamais acquise : instabilité du monde
- en tant que citoyen, nous nous engageons et nous agissons face aux dangers
- notre sécurité est globale, elle s'applique dans tous les domaines
- les réponses de la défense (les armées)
- nécessité, complémentarité et légitimité de notre défense

### **ANIMATION 3** « *Vous avez un rôle à jouer* »

- les hommes et les femmes de la défense (civils, militaires d'active ou réservistes)
- présentation des différentes possibilités pour participer à la défense



# Les outils

## Souplesse : clé USB (actualisation des données)

### 3 PRESENTATIONS PPT

(environ) 20 diapos par animation)

- Vous êtes citoyens
- Vous devez faire face à un monde instable
- Vous avez un rôle à jouer

### TECHNIQUES PEDAGOGIQUES INTERACTIVES

- micro-trottoir
- jeux de cartes (mots clés, avantages et inconvénients du métier militaire...)
- quizz

### VIDEOS

- Et ailleurs (3')
- Un héritage (4'30)
- Service civique (5'50)
- Dispositifs d'insertion (15')
- Un monde instable (1'20)
- Sécurité (1'50)
- Menaces sans frontières (1'10)
- 24 heures sur 24 (3'10)
- Clip armée de terre (env 3' 30)
- Clip armée de l'air (env 3' 30)
- Clip marine (env 3' 30)
- Clip gendarmerie (env 3' 30)

Créer un dialogue – Valoriser chaque jeune



# Prestations (visites, démonstrations...)





# Un module « secourisme »



Initiation aux  
gestes de premiers secours  
(75')



# JDC : aide aux jeunes en difficulté

Tests d'évaluation des acquis des fondamentaux de la langue française

Information sur le réseaux d'aide aux jeunes



Présentation du GSMA

Entretien avec les jeunes déscolarisés en situation de difficulté



# JDC : une aide au recrutement

Jeunes intéressés par un volontariat en Nouvelle-Calédonie :  
plus de 65 %

**CIRFA**



**GENDARMERIE**





# La JDC en Nouvelle-Calédonie





# Loi inscrite sur le J.O. de... Nouvelle-Calédonie

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
162<sup>ème</sup> Année - N° 2262 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ Mardi 2 décembre 1997

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

(Nouvelles - Régime Administratif - 18 Août 1988)

PARAIT LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 280 FRANCS

### SOMMAIRE GENERAL

Sommaire analytique page suivante

<b>ETAT</b>	
Lois	4373 *
Arrêtés et décisions du Délégué du Gouvernement Haut-Commissaire de la République	
- Textes généraux	4378
- Mesures nominatives	4388
<b>TERRITOIRE</b>	
Délibérations du Congrès	4389
Arrêtés du Congrès	4390
- Commission Permanente	4391
Arrêtés et décisions du Délégué du Gouvernement Haut-Commissaire de la République, Exécutif du territoire	
- Textes généraux	4394
<b>PROVINCES</b>	
Province des îles Loyauté	
- Délibérations	4403
- Arrêtés et décisions	4409

## ETAT

Extrait du J.O.-R.F. du 3 novembre 1997 - pages 16231 à 16233

### LOI N° 97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national (1), NOR: DEFXX70094

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré, L'Assemblée nationale a adopté. Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 97-393 DC du 7 novembre 1997. Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

#### PREMIERE PARTIE

##### Article 1<sup>er</sup>

Il est créé un livre 1<sup>er</sup> du code du service national ainsi rédigé :

##### « LIVRE 1<sup>er</sup>

##### « TITRE 1<sup>er</sup>

##### « DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU SERVICE NATIONAL

##### « CHAPITRE 1<sup>er</sup>

##### « Principes

« Art. L. 111-1. - Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel.

« Art. L. 111-2. - Le service national universel comprend des obligations : le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux.

« Il comporte aussi des volontariats.

« L'appel de préparation à la défense a pour objet de conférer l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse.

« L'appel sous les drapeaux permet d'atteindre, avec les militaires professionnels, les volontaires et les réservistes, les effectifs déterminés par le législateur pour assurer la défense de la Nation.

« Art. L. 111-3. - Le volontariat vise à apporter un

1978, à ceux qui sont rattachés aux mêmes années de recensement ainsi qu'aux jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982 et à celles qui sont rattachées aux mêmes années de recensement. Les jeunes femmes sont recensées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

« Art. L. 112-3. - L'appel sous les drapeaux au service national est institué pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 et ceux qui sont rattachés aux mêmes classes de recensement.

« Il est établi à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent.

« Art. L. 112-5. - Les jeunes hommes nés en 1980 et 1981 sont recensés à l'âge de dix-sept ans.

« Art. L. 112-6. - Les jeunes hommes nés en 1979 sont exemptés de l'appel de préparation à la défense. Ils peuvent néanmoins demander à y participer et se porter alors candidats à une préparation militaire.

« Jusqu'au 31 décembre 2001, les jeunes hommes nés en 1980, 1981 et 1982 sont convoqués pour participer à l'appel de préparation à la défense entre la date de leur recensement et leur dix-neuvième anniversaire.

« Art. L. 112-5. - Lorsqu'ils ont été incorporés, les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 ainsi que ceux rattachés aux mêmes classes de recensement demeurent soumis aux articles L. 1<sup>er</sup> à L. 159 du présent code.

« Art. L. 112-6. - Les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1981 peuvent se porter candidates à une préparation militaire.

##### « CHAPITRE III

##### « Le recensement

« Art. L. 113-1. - Tout Français âgé de seize ans est tenu de se faire recenser.

« Art. L. 113-2. - A l'occasion du recensement, les Français déclarent leur état civil, leur situation familiale et sociale, universitaire ou professionnelle à la mairie de leur domicile ou au consulat dont ils dépendent. L'administrateur leur remet une attestation de recensement.

« Art. L. 113-3. - Les personnes devenues françaises entre leur seizième et leur vingt-cinquième anniversaire :



# JDC : un travail d'équipe



## En Nouvelle-Calédonie

### Personnels du CSN :

- 1 formateur d'animateurs
- 7 chefs de session
- 8 adjoints

### Animateurs des forces armées :

Environ 50 formés

## 1 JDC = 4 “encadrants”

- deux personnels du CSN (1 Chef de session et 1 adjoint)
- deux animateurs militaires d'active ou de réserve (stage de communication obligatoire)

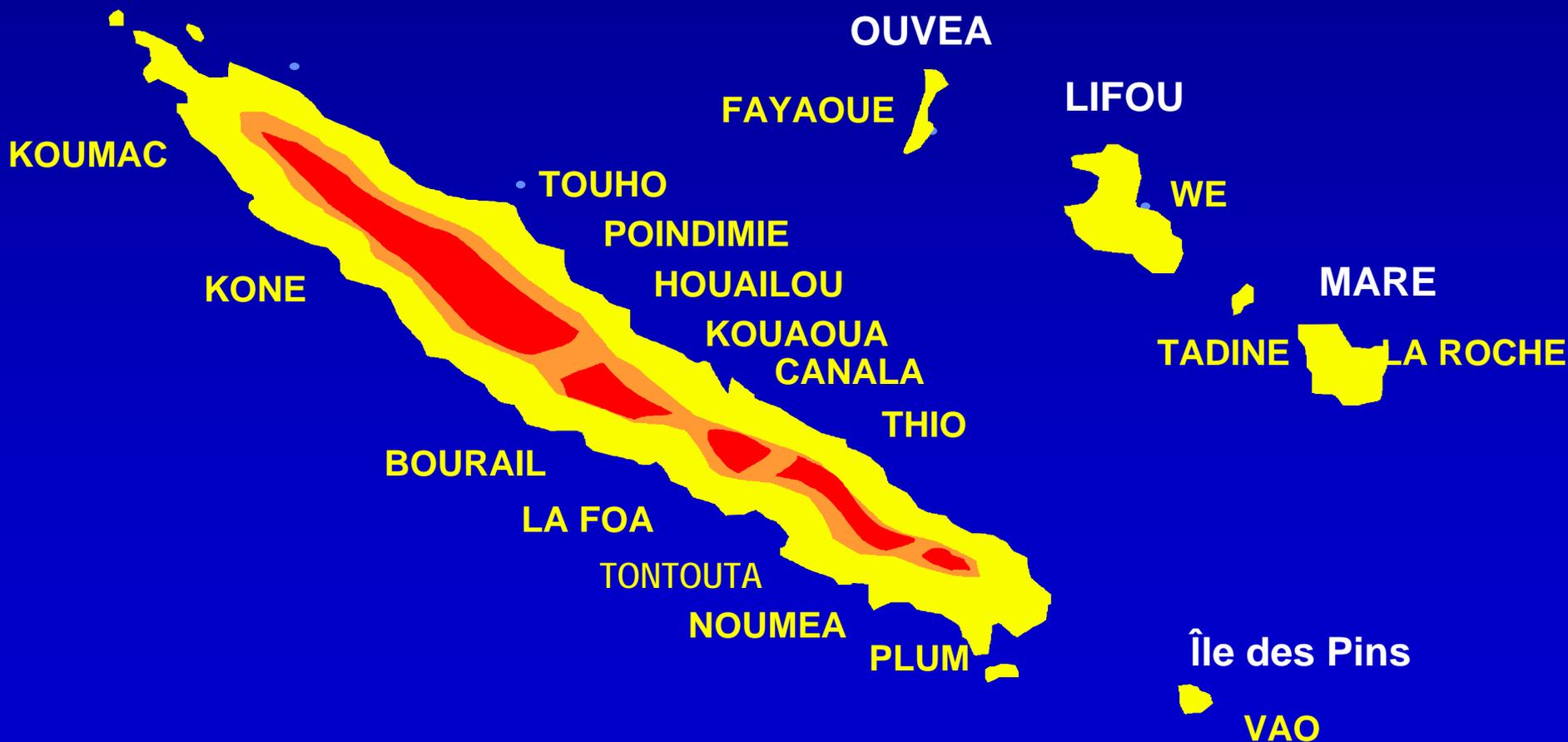


# Une logique de proximité

## 21 sites JDC (6 militaires et 15 civils)

Île de Belep

WALA





## Répartition des sessions

**125 sessions prévues en 2010**

**En Nouvelle-Calédonie : 118**

**A Wallis et Futuna : 7**

**En moyenne 4500 jeunes par an**



# Planification des JDC

JUILLET		PRESTATION	§	AOÛT		PRESTATION	§	SEPTEMBRE		PRESTATION	§	OCTOBRE		PRESTATION	§	NOVEMBRE		PRESTATION	§		
V	1			L	1	NOUMEA	GEND	X	J	1			S	1			M	1	TOUS SAINT		
S	2			M	2	NOUMAC	GSMANC	X	V	2	J	A	D	2			M	2			
D	3			M	3	NOUMAC	GSMANC	X	S	3			L	3	FUTUNA	GEND	J	3	NOUMEA	NEDEX	X
L	4	NOUMEA	GEND	J	4	NOUMEA	RIMAPNC	X	D	4			M	4	LA FOA	PH	V	4			
M	5	NOUMEA	RIMAPNC	V	5				L	5	X		M	5	WALLIS	GEND	S	5			
M	6			S	6				M	6			J	6	WALLIS	GEND	D	6			
J	7	NOUMEA	NEDEX	D	7				M	7	D	Q	V	7	WALLIS	GEND	V	7			
V	8			L	8	NOUMEA	GEND	X	J	8			S	8			M	8	NOUMEA	GEND	X
S	9			M	9	NOUMEA	RIMAPNC	X	V	9			D	9			M	9			
D	10			M	10	CANALA	GEND	X	S	10			L	10	NOUMEA	GEND	J	10			
L	11			J	11	KOUAOUA	GEND	X	D	11			M	11	NOUMEA	NEDEX	V	11	ARMISTICE 1918		
M	12	NOUMEA	RIMAPNC	V	12				L	12	PLUM	RIMAPNC	M	12			S	12			
M	13			S	13				M	13	KONE	G SMA	J	13	NOUMEA	RIMAPNC	D	13			
J	14	FETE NATIONALE		D	14				M	14	KONE	G SMA	V	14			L	14	NOUMEA	NEDEX	X
V	15			L	15	ASSOMPTION			J	15	NOUMEA	NEDEX	S	15			M	15	NOUMEA	GEND	X
S	16			M	16				V	16			D	16			M	16			
D	17			M	17	BOURAIL	GEND	X	S	17			L	17	NOUMEA	RIMAPNC	J	17			
L	18	NOUMEA	RIMAPNC	J	18	BOURAIL	GEND	X	D	18			M	18	NOUMEA	GEND	V	18			
M	19	NOUMEA	GEND	V	19	NOUMEA	NEDEX	X	L	19	NOUMEA	RIMAPNC	M	19			S	19			
M	20			S	20				M	20	NOUMEA	GEND	J	20	NOUMEA	NEDEX	D	20			
J	21	NOUMEA	GEND	D	21				M	21			V	21			L	21			
V	22			L	22	NOUMEA	RIMAPNC	X	J	22	NOUMEA	NEDEX	S	22			M	22	NOUMEA	RIMAPNC	X
S	23			M	23	LIPCU	GEND		V	23			D	23			M	23			
D	24			M	24	LIPCU	GEND		S	24	FERIE N LLE-CALEDONIE		L	24	NOUMEA	GEND	J	24	NOUMEA	RIMAPNC	X
L	25	NOUMEA	NEDEX	J	25	NOUMEA	GEND	X	D	25			M	25	NOUMEA	RIMAPNC	V	25			
M	26	LA ROCHE	GEND	V	26				L	26	NOUMEA	RIMAPNC	M	26			S	26			
M	27			S	27				M	27	POINDIMIE	GEND	J	27	NOUMEA	NEDEX	D	27			
J	28	NOUMEA	RIMAPNC	D	28				M	28	TOUHO	GEND	V	28			L	28			
V	29			J	29				J	29	TOUHO	GEND	S	29			M	29			
S	30			M	30				V	30			D	30			M	30			
D	31			M	31								L	31							

Ajustement du nombre de sessions en cours d'année



# JDC : une préparation longue

**Au préalable :**

**FORMATION DES ANIMATEURS, CHEFS DE SESSION ET ADJOINTS (CSN)**

**PLANIFICATION ANNUELLE DES SESSIONS**

En fonction des impératifs du calendrier scolaire

**DESIGNATION DES ANIMATEURS, CHEFS ET ADJOINTS DE SESSION (EMIA/FANC – CSN)**

**Préparation d'une mission : au moins J - 45**

**ENREGISTREMENT ET CONVOCATION DES JEUNES**

En fonction des listes des recensés envoyées par les mairies

**LOGISTIQUE IMPORTANTE**

Réservations moyens de transport, hébergement, salle JDC (Etablissement scolaire, GSMA-NC, RIMAP-NC, BAN ou mairie), restauration (point de restauration militaire, établissement scolaire ou particuliers)...., rédaction notes d'organisation, ordres de mission, actes administratifs divers



# Sites JDC : une grande variété



**SALLES  
COMMUNALES**



**GSMA**



**RIMaP**

DE NOMBREUX SITES TRES DIFFERENTS

Etendue de la zone - Peu de sites militaires



**COLLEGES  
et LYCEES**



**SITE NOUMEA**



**SALLES DE  
REUNIONS**



# JDC en ville (55%)





# JDC en brousse (27%)





# JDC dans les îles (18%)





# Une JDC normée



**UN ACCUEIL**



**DES ANIMATIONS**



**DES TESTS**



**DES PRESTATIONS OU DES VISITES**



**DU SECOURISME**





# Une JDC normée mais des adaptations locales

Formation pédagogique et remises à niveau  
Formation à la culture locale

**Nécessité d'un argumentaire adapté et évolutif**

Sensibilités

Langage

Institutions locales

Histoire

Coutumes

Lieu géographique

Cultures

Actualité

Rôle clé de l'animateur  
Préparation en amont indispensable



# Exemples d'aménagements (diapos)





# Exemples d'aménagements (diapos)

**Les droits de la Libération (1944-1945)**

© René Gaudier - Mémorial de l'Indépendance Calédonienne Jean Moulin - Ville de Nouméa

## RALLIEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE A LA FRANCE LIBRE (19 septembre 1940)

19 septembre 1940 : accueil de Henri SAUTOT, représentant de la France Libre, envoyé par le général de Gaulle

Les calédoniens répondent en masse à l'appel de la France Libre

### LES ELECTIONS PROVINCIALES

Les Calédoniens élisent les membres de leurs assemblées de province

Îles	Nord	Sud
14	22	40
7	15	32

**CONGRÈS**  
54 élus

**GOVERNEMENT**  
(11 membres)

### LA REPRESENTATION NATIONALE

**L'assemblée nationale**

Gaël YANNO    Pierre FROGIER

**Le Sénat**

Simon LOUECKHOTE

**Le conseil économique et social**

Bernard PAUL    Maria-Claude TUBIAOU

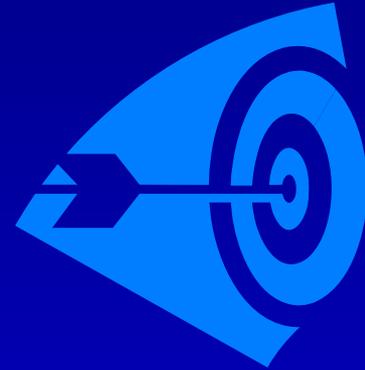


# Satisfécit

**Taux de satisfaction de la journée (cible 80%)**

**Taux de satisfaction secourisme (cible 70%)**

	Journée	Secourisme
<b>2007</b>	<b>98%</b>	<b>96.3%</b>
<b>2008</b>	<b>97%</b>	<b>97%</b>
<b>2009</b>	<b>98%</b>	<b>97%</b>
<b>2010</b>	<b>97%</b>	<b>98%</b>





## Pas de triomphalisme



*« Il y a des jours où je pense  
que je vais mourir d'une  
overdose d'autosatisfaction. »*

Salavador Dali



# La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997

(loi portant réforme du service national)

## Education nationale : un rôle fondamental

### **Article L. 114**

« **L'enseignement de défense** est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit :

Art. L. 312-12 – Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un **enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré.**

**Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »**



**Bourail.** Journée de formation sur la notion de défense globale

# Les militaires délèguent la défense aux enseignants

Une réunion de travail pour former les professeurs d'histoire-géographie et d'instruction civique du pays à l'enseignement de la défense, s'est tenue dernièrement au collège public. La première du genre en Brousse.

Depuis la suspension du service militaire obligatoire, il revient à l'Éducation nationale de former les jeunes citoyens aux principes et à l'esprit de défense. C'est dans ce cadre que le collège Louis-Léopold-Dijet a accueilli cette journée d'information et de formation sur la notion de défense globale.

Cette dernière a été initiée par le ministère de l'Éducation nationale, via le vice-rectorat ainsi que par le ministère de la Défense et par la représentation locale de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Objectif : former les enseignants pour promouvoir l'esprit de défense dans les établissements du secondaire.

« Tous les jeunes de la nation doivent suivre un parcours citoyen qui comporte trois étapes : un enseignement pluridisciplinaire au devoir de défense, le recensement, et une formation lors de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) », a rappelé, le général Tramond, commandant supérieur des Fanc. « L'objectif est de renforcer le lien entre l'armée et la nation en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense », a-t-il ajouté.

Le patron des Fanc, Hélène Goiran-Ponsard pour l'IHEDN et Isabelle Amiot chargée de mission en histoire-géographie au vice-rectorat, ont animé cette séance suivie par une trentaine de personnes, dont une forte proportion de professeurs d'histoire-géographie et d'instruction civique.

Les chefs d'établissements de Canala, Thio, La Foa, Koné, Voh et Bourail étaient également présents, ainsi que le commandant Bouleido, de la Compagnie de gendarmerie de La Foa. Le programme avait



pour finalité de permettre aux enseignants d'être opérationnel dès la fin de la session.

Le général Tramond, après avoir commenté les nouveaux enjeux de la défense nationale, a présenté le dispositif mi-

**« Nous avons décidé de délocaliser ce type de réunion également à Poindimié et à Nouméa. »**

litaire et les missions des Fanc dans la zone Pacifique, plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie. Puis, Hélène Goiran-Ponsard a abordé les re-

lations géopolitiques et stratégiques en Océanie. Enfin, le lieutenant-colonel Pascale Bosc a présenté à l'auditoire le rôle des JAPD dans le parcours citoyen.

L'après-midi, les enseignants ont travaillé sur des ateliers afin de s'approprier des outils pédagogiques.

Le général Tramond s'est dit très satisfait de cette première opération.

« Mon objectif était de donner de bons outils à tous ces enseignants sur ce sujet qui me tient à cœur, à savoir la défense de notre pays, à Nouvelle-Calédonie. »

Marguerite Dubois, la principale du collège, espère qu'à l'avenir, les professeurs, vont tous travailler avec cet outil. « Cette réunion est la première du genre organisée en Brousse. Elle illustre parfaitement l'intérêt que ces organismes portent aux gens du terrain (professeurs). »

En conclusion de cette journée constructive pour tous les participants, le commandant supérieur des Fanc a annoncé, « nous avons décidé de délocaliser ce type de réunion également à Poindimié, le 8 août, et le 12 août à Nouméa ».

« Cette méthode va nous permettre de toucher un grand nombre d'enseignants et à travers eux les élèves », a rajouté Hélène Goiran-Ponsard.

Le général Tramond, Hélène Goiran-Ponsard, Isabelle Amiot et le lieutenant-colonel Pascale Bosc, aux côtés de Marguerite Dubois, la principale du collège Louis-Léopold-Dijet (de gauche à droite), ont animé cette journée de formation destinée aux enseignants.

**L'IHEDN :  
former,  
sensibiliser,  
rayonner**

L'Institut des hautes études de défense nationale succède, en 1946, au Collège des hautes études de défense nationale, fondé par l'amiral Carox en 1936. Depuis sa création, l'IHEDN a pour vocation de former de hauts responsables, civils et militaires, aux questions de défense et de préparation au sein de la nation, toutes connaissances utiles en la matière.

Sa devise est : former, sensibiliser et rayonner. L'Institut se penche aujourd'hui sur les questions de défense, de politique étrangère et de relations internationales, mais aussi sur toutes les questions relevant de la politique d'armement et d'économie de défense, ainsi que d'intelligence économique. Ces sujets touchent tous les citoyens appartenant au milieu militaire comme au milieu civil. Depuis plus de soixante-dix ans, par la diversité et la qualité de ses auditeurs, le bannage intellectuel des échanges, et par la qualité de ses formations, l'IHEDN est un établissement de formation unique en son genre.



**Bourail.** Journée de formation sur la notion de défense globale

# Les militaires délèguent la défense aux enseignants

Une réunion de travail pour former les professeurs d'histoire-géographie et d'instruction civique du pays à l'enseignement de la défense, s'est tenue à Bourail au collège public. La première du genre en Nouvelle-Calédonie.

Depuis la suspension du service militaire obligatoire, il revient à l'Education nationale de former les jeunes citoyens aux principes et à l'esprit de défense. C'est dans ce cadre que le collège Louis-Léopold-Dijet a accueilli cette journée d'information et de formation sur la notion de défense globale.

Cette dernière a été initiée par le ministère de l'Education nationale, via le vice-rectorat ainsi que par le ministère de la Défense et par la représentation locale de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Objectif : former les enseignants pour promouvoir l'esprit de défense dans les établissements du secondaire.

« Tous les jeunes de la nation doivent suivre un parcours citoyen qui comporte trois étapes : un enseignement pluridisciplinaire au devoir de défense, le recensement, et une formation lors de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) », a rappelé, le général Tramond, commandant supérieur des Fanc. « L'objectif est de renforcer le lien entre l'armée et la nation en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense », a-t-il ajouté.

Le patron des Fanc, Hélène Goiran-Ponsard pour l'IHEDN et Isabelle Amiot chargée de mission en histoire-géographie au vice-rectorat, ont animé cette séance suivie par une trentaine de personnes, dont une forte proportion de professeurs d'histoire-géographie et d'instruction civique.

Les chefs d'établissements de Canala, Thio, La Foa, Koné, Voh et Bourail étaient également présents, ainsi que le commandant Bouleido, de la Compagnie de gendarmerie de La Foa. Le programme avait



pour finalité de permettre aux enseignants d'être opérationnel dès la fin de la session.

Le général Tramond, après avoir commenté les nouveaux enjeux de la défense nationale, a présenté le dispositif mi-

**« Nous avons décidé de délocaliser ce type de réunion également à Poindimié et à Nouméa. »**

litaire et les missions des Fanc dans la zone Pacifique, plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie. Puis, Hélène Goiran-Ponsard a abordé les re-

lations géopolitiques et stratégiques en Océanie. Enfin, le lieutenant-colonel Pascale Bosc a présenté à l'auditoire le rôle des JAPD dans le parcours citoyen.

L'après-midi, les enseignants ont travaillé sur des ateliers afin de s'approprier des outils pédagogiques.

Le général Tramond s'est dit très satisfait de cette première opération. « Mon objectif était de donner

de bons outils à tous ces enseignants sur ce sujet qui me tient à cœur, à savoir la défense de notre pays, à Nouvelle-Calédonie. »

Marguerite Dubois, la principale du collège, espère qu'à l'avenir, les professeurs, vont tous travailler avec cet outil. « Cette réunion est la première du genre organisée en Brousse. Elle illustre parfaitement l'intérêt que ces organismes portent aux gens du terrain (professeurs). »

En conclusion de cette journée constructive pour tous les participants, le commandant supérieur des Fanc a annoncé, « nous avons décidé de délocaliser ce type de réunion également à Poindimié, le 8 août, et le 12 août à Nouméa ».

« Cette méthode va nous permettre de toucher un grand nombre d'enseignants et à travers eux les élèves », a rajouté Hélène Goiran-Ponsard.

Le général Tramond, Hélène Goiran-Ponsard, Isabelle Amiot et le lieutenant-colonel Pascale Bosc, aux côtés de Marguerite Dubois, la principale du collège Louis-Léopold-Dijet (de gauche à droite), ont animé cette journée de formation destinée aux enseignants.

**L'IHEDN : former, sensibiliser, rayonner**

L'Institut des hautes études de défense nationale succède, en 1946, au Collège des hautes études de défense nationale, fondé par l'amiral Carox en 1936. Depuis sa création, l'IHEDN a pour vocation de former des hauts responsables, civils et militaires, aux questions de défense et de préparation au sein de la nation, toutes connaissances utiles en la matière.

Sa devise est : former, sensibiliser et rayonner. L'Institut se penche aujourd'hui sur les questions de défense, de politique étrangère et de relations internationales, mais aussi sur toutes les questions relevant de la politique d'armement et d'économie de défense, ainsi que d'intelligence économique. Ces sujets touchent tous les citoyens appartenant au milieu militaire comme au milieu civil. Depuis plus de soixante-dix ans, par la diversité et la qualité de ses auditeurs, le bannissement intellectuel des échanges, et par la qualité de ses formations, l'IHEDN est un établissement de formation unique en son genre.



## DE LA MONDIALISATION À LA STRATÉGIE DE SÉCURITÉ NATIONALE

Chapitre 1 : L'incertitude stratégique

Chapitre 2 : Les conséquences pour la France et l'Europe

Chapitre 3 : La stratégie de sécurité nationale

## Défense et Sécurité nationale

LE LIVRE BLANC

préface de

**Nicolas Sarkozy**

Président de la République



## L'AMBITION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Chapitre 4 : L'ambition européenne

Chapitre 5 : La rénovation transatlantique

Chapitre 6 : La sécurité collective au XXIe siècle

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR L'ACTION

Chapitre 7 : Quels engagements ?

Chapitre 8 : Connaître et anticiper

Chapitre 9 : Prévenir

Chapitre 10 : Dissuader

Chapitre 11 : Protéger

Chapitre 12 : Intervenir

Chapitre 13 : Les forces

## LA DYNAMIQUE DE LA RÉFORME

Chapitre 14 : Des professionnels au service de la nation

Chapitre 15 : La réorganisation des pouvoirs publics

Chapitre 16 : L'industrie et la recherche

Chapitre 17 : L'effort financier

Chapitre 18 : L'adhésion de la nation



## DE LA MONDIALISATION À LA STRATÉGIE DE SÉCURITÉ NATIONALE

Chapitre 1 : L'incertitude stratégique

Chapitre 2 : Les conséquences pour la France et l'Europe

Chapitre 3 : La stratégie de sécurité nationale

### Défense et Sécurité nationale

LE LIVRE BLANC

préface de

**Nicolas Sarkozy**

Président de la République



## L'AMBITION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Chapitre 4 : L'ambition européenne

Chapitre 5 : La rénovation transatlantique

Chapitre 6 : La sécurité collective au XXIe siècle

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR L'ACTION

Chapitre 7 : Quels engagements ?

Chapitre 8 : Connaître et anticiper

Chapitre 9 : Prévenir

Chapitre 10 : Dissuader

Chapitre 11 : Protéger

Chapitre 12 : Intervenir

Chapitre 13 : Les forces

## LA DYNAMIQUE DE LA RÉFORME

Chapitre 14 : Des professionnels au service de la nation

Chapitre 15 : La réorganisation des pouvoirs publics

Chapitre 16 : L'industrie et la recherche

Chapitre 17 : L'effort financier

**Chapitre 18 : L'adhésion de la nation**



## L'adhésion de la nation

« L'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de l'appareil de défense et de sécurité et de la légitimité des efforts qui lui sont consacrés. »

« Sans dramatiser les risques encourus, préparer la nation à l'éventualité d'une crise grave, prendre conscience que le pays peut être la cible d'événements, intentionnels et naturels, bouleversant sa vie quotidienne sont des conditions déterminantes de la capacité de la population à faire face. »



## Des enjeux mal appréhendés

- ◆ Les risques militaires sont souvent perçus comme lointains
- ◆ Les menaces sont perçues comme diffuses voire irréelles
- ◆ La défense est souvent pensée comme une affaire d'experts ou de spécialistes
- ◆ L' «enseignement de défense» est inégalement dispensé
- ◆ Les mémoires se fragmentent
- ◆ Primat progressif accordé aux droits sur les devoirs



# Changement d'échelle et de nature des menaces

Instabilité et imprévisibilité du monde

L'effet papillon appliqué à la géopolitique



Faire comprendre la notion de globalité de la défense



# Le militaire : ce soldat méconnu

« Lorsqu'ils sont déployés en mission sur un théâtre de guerre ou au sein d'une crise grave, les militaires pénètrent dans un monde qui n'a plus rien à voir avec les réalités de la vie quotidienne, - là où les interrogations sur la responsabilité de l'emploi de la force se transforment bien souvent en véritables cas de conscience, dont les éléments de réponse ne figurent pas tous dans les manuels de tactique ou les règlements ».

**Colonel Benoît ROYAL**

*(L'éthique du soldat français, la conviction d'humanité)*

« La dignité de l'Homme est un rocher auquel il faut s'agripper en toutes circonstances » .

**Contre-amiral Marin GILLIER**

## Soldat de France

Code du soldat



Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.



Membre d'une équipe solidaire et fraternelle, il agit avec honneur, franchise et loyauté.



Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, et si nécessaire au péril de sa vie.



Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son unité.



Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations.



Il est ouvert sur le monde et la société, et en respecte les différences.



Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales.



Il s'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique et religieuse.



Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances.



Fier de son engagement, il est toujours et partout, un ambassadeur de son régiment, de l'armée de Terre et de la France.



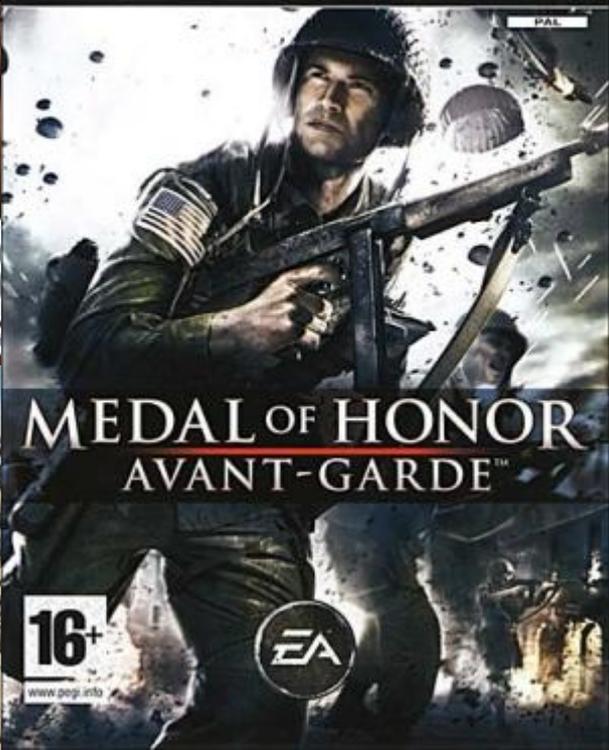
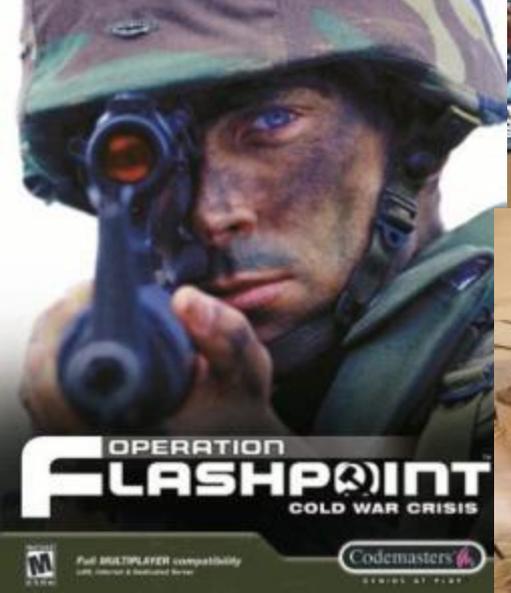
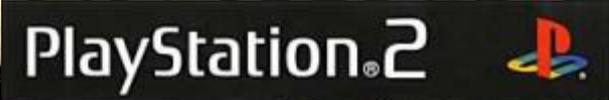
Soldat professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques, et développe sa compétence et sa force morale.

ARMÉE DE TERRE





# Une perception virtuelle chez les jeunes





*« Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois »*  
Mémorial de la bataille des Thermopyles (-480)





Plus qu'un simple papier...





# OBJECTIF CITOYEN



C

S

N

Nouvelle-Calédonie

